agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

BILAN DE LA PHASE DE CONCERTATION SUR LE PROJET DE 11Eme PROGRAMME D'INTERVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE

L'élaboration du 11ème programme d'interventions de l'agence de l'eau, qui couvrira la période 2019-2024, a été lancée fin 2016 par les instances des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Cette élaboration s'inscrit dans une cadre financier très contraint qui conduira à devoir établir des priorités claires. D'abord, la loi de finances 2018 contient des dispositions qui impactent les moyens financiers des agences de l'eau : prélèvement accru sur la trésorerie, contribution doublée aux opérateurs de la biodiversité (Agence Française de la Biodiversité, Parcs Nationaux et Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) et plafonnement des redevances. Ces dispositions nationales s'ajoutent à des contraintes endogènes à l'exécution de l'actuel 10ème programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse : paiements importants au titre du 10ème programme sur la période du 11ème programme et érosion importante des retours d'avances remboursables. Dans ce contexte, la capacité financière d'intervention de l'agence pendant l'ensemble du 11ème programme serait réduite de l'ordre de 25% par rapport à celle du 10ème programme.

En octobre et novembre 2017, une phase de concertation large a été menée auprès des acteurs des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse sur la base d'un projet de 11ème programme tenant compte de ce contexte financier contraint. Les séances suivantes ont eu lieu :

- Une réunion avec les acteurs du bassin de Corse s'est tenue à Corte le 11 octobre ;

- Les 5 commissions géographiques ont eu lieu aux dates suivantes :
  - Isère Drôme-Ardèche : le 17 octobre à Voreppe ;
  - Gard-Côtiers Ouest : le 18 octobre à Carcassonne ;
  - Littoral PACA-Durance : le 7 novembre à Aix en Provence ;
  - Haut Rhône : le 8 novembre à Seynod ;
  - Saône-Doubs : le 13 novembre à Baume-les-Dames.

  Ces commissions géographiques, dédiées au projet de 11ème programme, se sont déroulées sous un format original, en 2 temps :
  - le matin, un temps de présentation et de débat ouvert autour du projet de 11ème programme ;
  - l'après-midi, un temps « participatif », via des stands thématiques ayant pour objectif de faire s'exprimer les participants sur leurs projets et leurs priorités et identifier les points de convergences et de divergences avec les priorités proposées dans le projet de 11ème programme présenté le matin.

- Enfin, une réunion s'est tenue à Lyon le 28 novembre avec les présidents de commissions locales de l'eau (CLE).

La présente note vise à restituer les éléments recueillis lors de cette phase de concertation. Elle présente d'abord quelques enseignements généraux puis détaille les retours sur chaque thème des stands thématiques des commissions géographiques (une fiche par stand thématique). En synthèse, de chaque fiche thématique, un tableau présente les points de convergence, de débat et de divergence entre les éléments recueillis et le contenu du projet de 11ème programme présenté lors de ces réunions.

Le matériau recueilli à l'occasion de cette phase de concertation alimente les réflexions sur la construction du 11ème programme, au sein des instances des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Ainsi, ce matériau a été restitué le 19 décembre 2017, lors d'une réunion informelle du conseil d'administration de l'agence de l'eau, et associant les bureaux des deux comités de bassin. A cette occasion, des échanges ont eu lieu sur les évolutions à apporter au projet de 11ème programme en réponse aux remarques et demandes recueillies lors de la concertation.

Les travaux d'élaboration et la concertation autour du 11ème programme sont en cours et se poursuivront en 2018, en vue d'une adoption du programme à l'automne 2018.

1. Enseignements généraux de la phase de concertation :

Cette phase de concertation a été marquée par une très forte participation. Ainsi, **environ 1 300 personnes ont participé aux commissions géographiques, une trentaine à la réunion de Corse et une cinquantaine à la réunion des présidents de CLE.**
Les stands participatifs des commissions géographiques ont connu un vif succès. Les participants du matin sont ainsi restés en nombre l'après-midi et ont participé de manière forte. Au final, ce sont plus de 1 800 post-it qui ont été collectés au sein des stands thématiques.

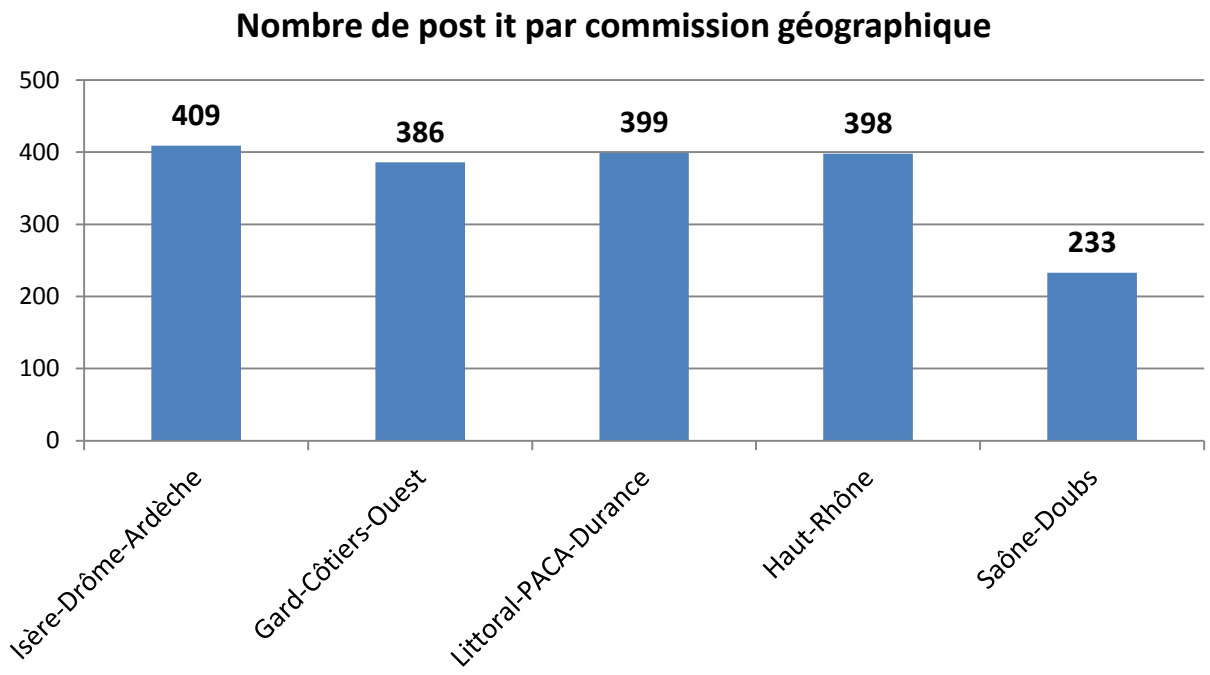

Certaines thématiques ont connu une participation particulièrement élevée, avec plus de 400 post-it collectés : « Restaurer les rivières et les zones humides dégradées », « Equilibrer ressource en eau et usages » et « Accompagner la mutation des services d'eau et d'assainissement ».

Nombre de post it par stand sur les 5 commissions géographiques

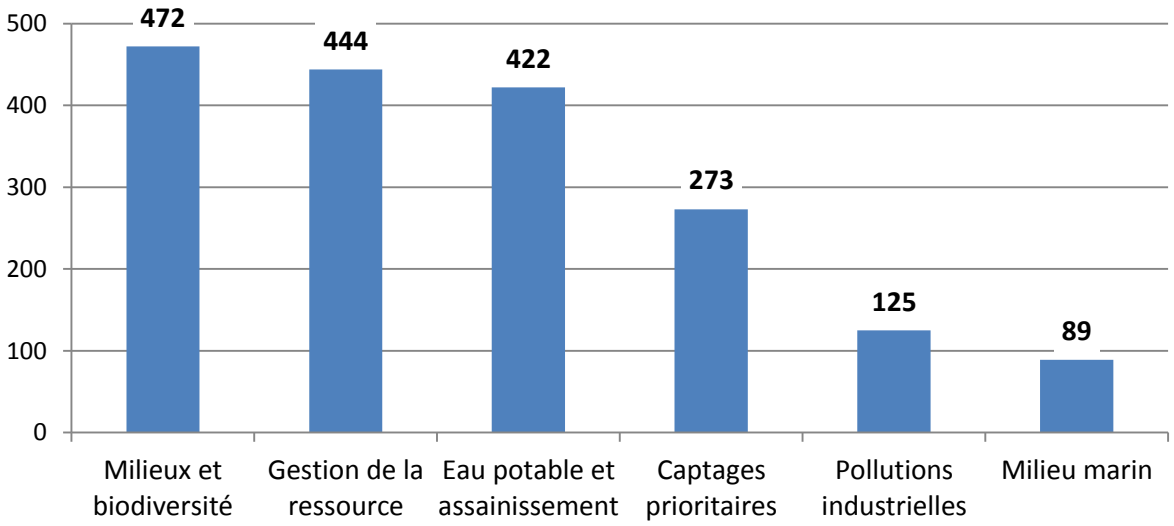

On note des points d'intérêt variables selon le lieu. Comme le montre le graphique ci-dessous, la hiérarchie des thèmes est différente selon les commissions géographiques. En revanche, au sein d'un thème, l'expression est répartie de manière assez homogène entre les différents sujets, avec peu de sujets qui ressortent de manière nette. Il est ainsi assez rare qu'un sujet ait été cité dans plus de 20% des post-it du stand thématique. Un sujet représentant aux alentours de 15% des post-it du stand est ainsi considéré comme un sujet majeur pour le stand. A noter qu'une partie des post-it contenait plusieurs idées, ce qui explique pourquoi certains totaux sont supérieurs à 100%.

Nombre de post-it par commission géographique et par stand

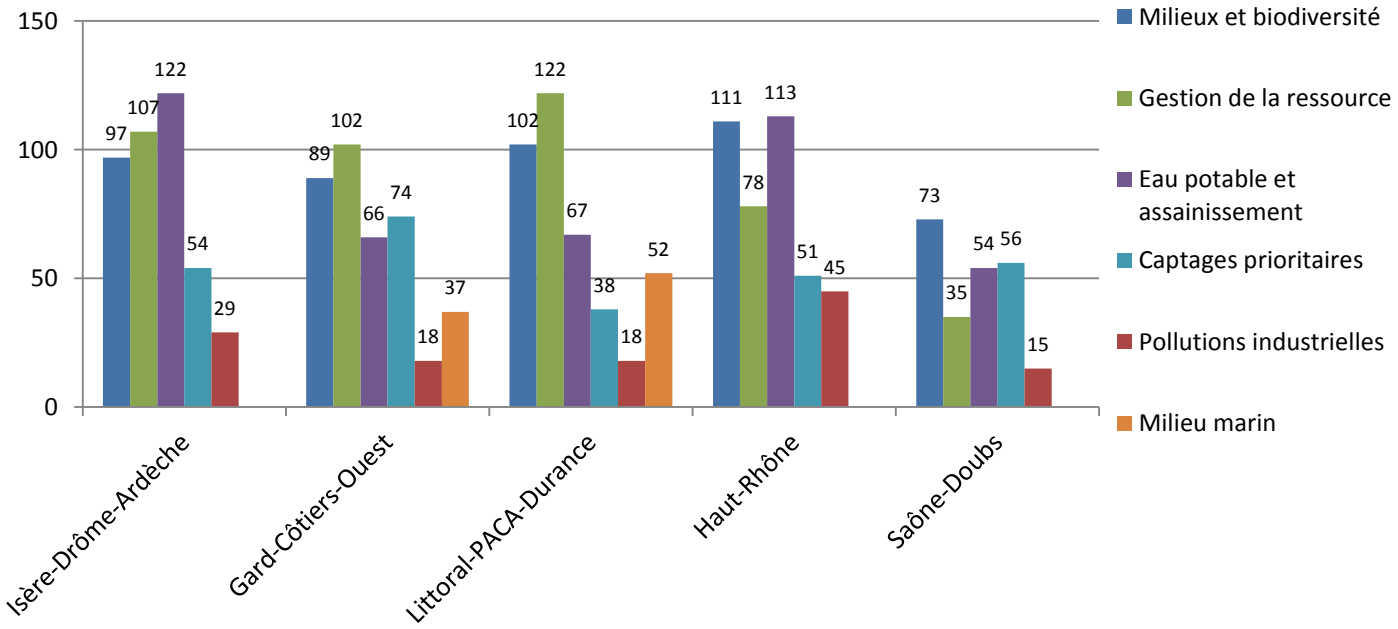

Le profil des participants aux stands thématiques est assez classique. On note une forte participation des syndicats et des EPCI, qui représentent à eux deux la moitié des post-it collectés. Les fédérations, PNR et associations ont également fortement contribué aux stands thématiques (17% des post-it). A contrario le monde industriel a peu participé, les fédérations professionnelles, CCI et activités économiques représentant 5% des post-it.

Répartition du total des post-it par type de participant (en % du nombre de post-it)

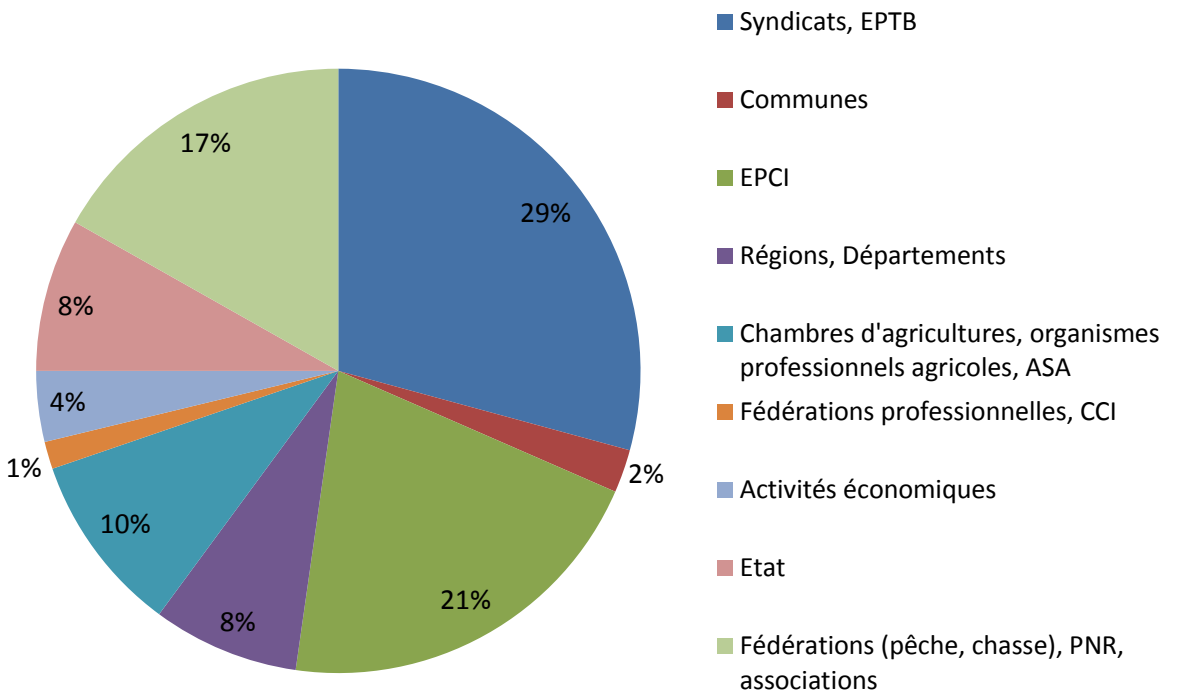

Le graphique suivant présente la répartition des post-it de chaque stand thématique par type de participant.

Répartition des post-it de chaque stand stand thématique par type de participant (en % des post-it du stand)

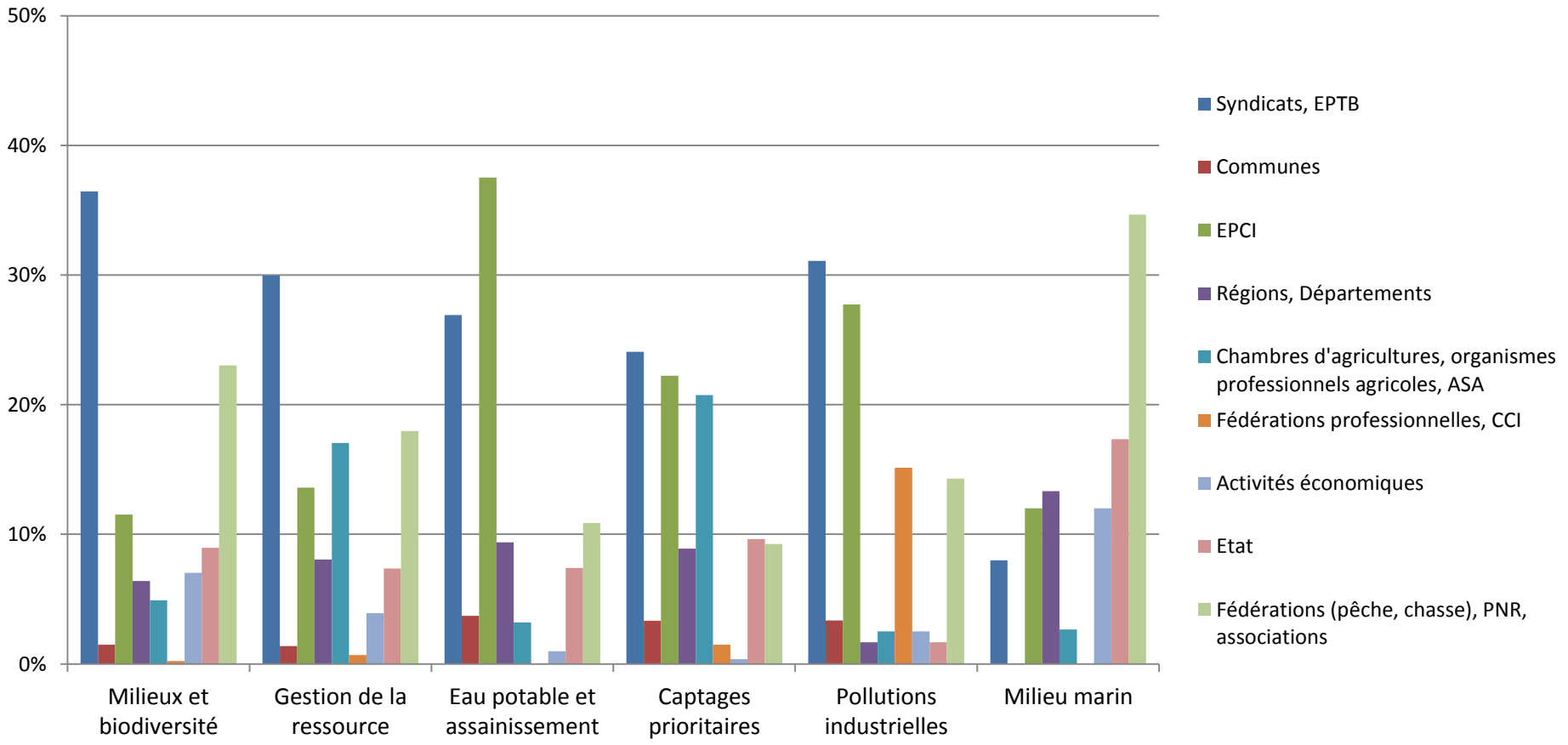

Lors de cette phase de concertation s'est exprimé **un soutien général au dispositif des agences de l'eau et à ses principes fondateurs** (l'eau paie l'eau, pollueur payeur, gouvernance et subsidiarité des bassins). En ce sens, les participants ont **dénoncé les contraintes imposées aux programmes des agences** par la loi de finances (plafonnement mordant des redevances à compter de 2019, prélèvement en 2018, contributions quasiment doublées aux opérateurs eau et biodiversité). Beaucoup d'acteurs ont ainsi indiqué avoir voté, au sein de leur structure, des motions de soutien aux agences de l'eau, dans la lignée des vœux émis par les comités de bassin Rhône-Méditerranée le 29 septembre 2017, de Corse le 11 octobre et le conseil d'administration de l'agence de l'eau le 25 octobre.
A noter toutefois que lors de la commission géographique Haut-Rhône, **une intervention a eu lieu dans les échanges du matin questionnant l'intérêt du dispositif agence** face aux propositions présentées de désengagement marqué sur le petit cycle de l'eau, par rapport aux besoins d'investissement. Il était souhaité une baisse drastique des redevances payées par les usagers domestiques afin de laisser la main aux collectivités locales via leur budget.

Au-delà des aspects financiers, les participants souhaitent toutefois en général que soit conservée une **présence de l'agence sur le terrain** car il s'agit d'un partenaire technique indispensable. En cela, ils déplorent les importantes baisses d'effectifs demandées aux agences.

Globalement, les participants sont **en accord avec les grandes priorités d'intervention thématiques** du projet de programme, avec une volonté de ne pas opposer les politiques et les usagers.
Il y a eu peu de remise en cause des grands équilibres. A noter tout de même, **quelques interventions le matin souhaitant un recentrage du programme sur le petit cycle**, au détriment du grand cycle (Gard-Côtiers-Ouest) ou du financement de la biodiversité hors milieux aquatiques (Haut-Rhône, Saône-Doubs).

Au sein de chaque thématique d'intervention, les acteurs sont également globalement d'accord avec les priorités affichées.
Toutefois, si les participants sont conscients des efforts financiers nécessaires, leur expression s'est en grande partie focalisée sur les politiques menacées, ou ressenties comme telles, pour **remettre en cause les propositions de renoncements et de ciblage de l'intervention**, en particulier sur la politique relative aux captages prioritaires et celle relative à l'eau potable et à l'assainissement, les plus concernées. Il leur a été **difficile d'entrer dans l'exercice de priorisation** qui était demandé sur les stands participatifs, leurs demandes de maintien de financements de l'agence sur certaines politiques n'étant presque jamais assorties de suggestions de politiques dont l'agence pourrait se désengager. L'approche thématique des stands n'était par ailleurs vraisemblablement pas favorable à l'expression d'une vision ou de propositions transversale.

Exception à ce constat, **le rôle de l'animation** a été souligné fortement et de manière transverse. Elle est perçue comme un outil indispensable pour favoriser l'émergence de projets et aider à la construction technique de ces projets. Les participants ont donc largement demandé que les moyens financiers dédiés à l'animation soient préservés.

Enfin, **le rôle des SAGE** dans le 11ème programme a été mis en avant, que ce soit dans les interventions du matin en Isère-Drôme-Ardèche ou lors de la réunion des présidents de CLE. Les SAGE ont été mis en avant comme un outil essentiel pour la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin, sur des territoires sous tension et à enjeux particuliers qui ont justifié de les identifier dans le SDAGE comme devant faire l'objet d'une concertation plus poussée. Ainsi, a été exprimée une demande de reconnaissance de ces périmètres dans les priorités d'intervention et dans les modalités de soutien (bonification).

2. Synthèse de la phase de concertation par thème (stands thématiques) :

2.1. Stand « Reconquérir la qualité des captages prioritaires » :

La répartition des post-it est assez homogène entre les différents sujets abordés ; il n'y a pas de sujet qui se démarque vraiment en pourcentage des post-it. Comme le montre le graphique ci-dessous, le sujet le plus cité, l'animation, représente en effet 15% des post-it du stand.

Stand « Reconquérir la qualité des captages prioritaires » - Principaux sujets abordés (en % de post it du stand sur les 5 com géo)

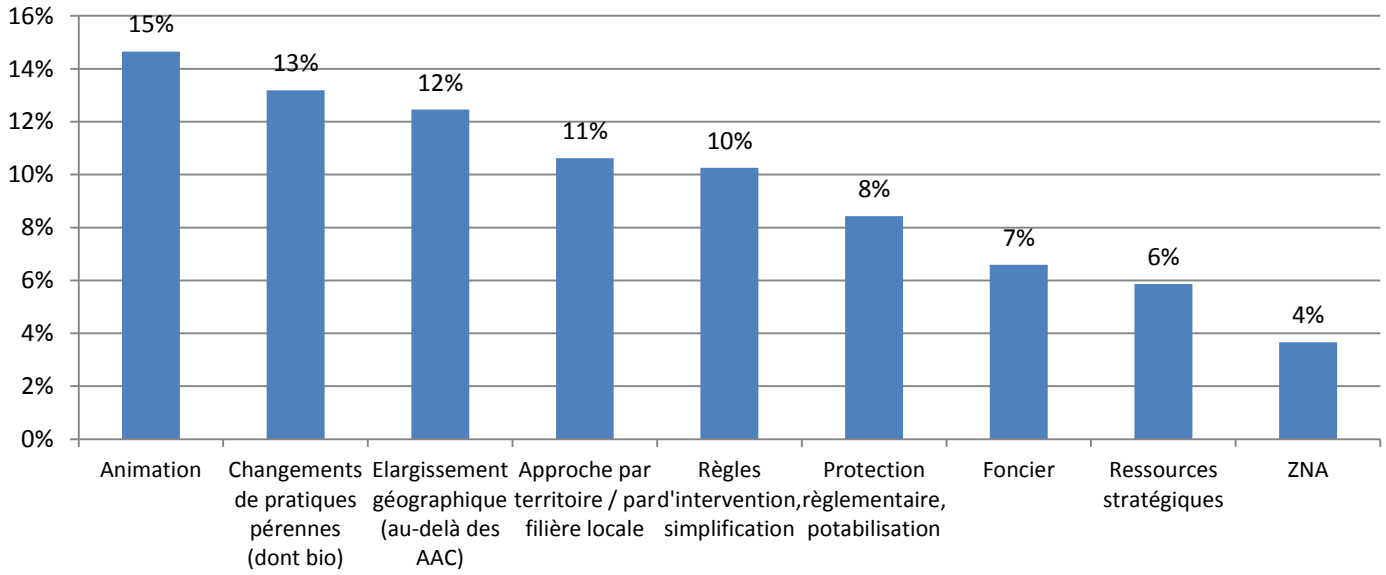

La principale expression des participants porte sur l'importance du rôle de l'**animation** (15% des post-it du stand), en tant qu'outil de construction et de suivi des plans d'action et moteur sur les territoires pour faire évoluer les pratiques. Maintenir une aide à l'animation est donc souhaité, d'autant plus que les changements de pratiques prennent du temps. Il existe également un risque de désengagement des structures porteuses des démarches en cas d'arrêt des aides à l'animation, car elles ne seront pas en mesure de supporter seules la prise en charge du coût. Cette aide à l'animation doit passer par des **partenariats** forts, notamment avec les chambres d'agriculture. En complément des aides à l'animation, le maintien d'une **présence de l'agence** sur le terrain, en tant qu'accompagnement technique, est souhaité.

Il ressort des contributions que le ciblage proposé pour les pollutions agricoles sur les captages prioritaires est globalement mal accepté. Les participants ont exprimé un **souhait général d'élargissement de l'intervention de l'agence**, tant en **couverture géographique** qu'en **modalités d'intervention.**

Tout d'abord**,** a été exprimé un souhait **de ne pas restreindre l'intervention aux seuls captages prioritaires** (12%), qui sont perçus comme trop restrictifs au regard des enjeux liés à la ressource en eau. Cet aspect a été exprimé de manière particulièrement forte en Haut-Rhône (35% des post-it du stand captages de cette commission géographique et expression le matin), plutôt forte dans les autres (notamment une expression le matin en Gard-Côtiers-Ouest), à l'exception de Littoral-PACA-Durance (aucun post-it). Sur le périmètre géographique d'intervention souhaité, ils citent d'abord l'**ensemble des captages du bassin** (7%), considérant que les captages prioritaires représentent une petite partie des captages et que de nombreux autres captages rencontrent des problèmes. A ce titre, certains participants s'interrogent sur la pertinence de la liste des captages prioritaires et demandent sa révision.
La demande d'élargissement géographique des actions de lutte contre les pollutions diffuses a également été fortement exprimée en Corse, en l'absence de captages prioritaires identifiés par le SDAGE sur le bassin alors qu'il existe un enjeu de préservation contre les pollutions diffuses, y compris sur des enjeux milieux (zones humides notamment). Si les **zones à enjeu pesticides du SDAGE** ont également parfois été citées (1%) comme territoire où l'agence doit maintenir son intervention, les autres post-it **n'identifient pas de zone spécifique et donc de critère de priorisation** (4%), exprimant juste un souhait d'aller au-delà des captages prioritaires.

Ensuite, dans l'ensemble des commissions géographiques les participants ont exprimé de manière forte le souhait que, sur les territoires qu'ils jugent prioritaires (sans donc qu'ils fournissent d'éléments pour les définir), l'agence ait une **approche large dans les types d'intervention** (20%) qu'elle soutient. Ils citent d'abord un soutien à des **changements de pratiques pérennes** (13%), de natures assez diverses : aide à la modification de l'occupation du sol, nouvelles pratiques agro-écologiques autres que MAEC, formation… En ce sens, ils soulignent l'importance de mettre en œuvre de **projets de territoire** (11%) via une **approche transverse** (changements de pratiques pérennes, agriculture biologique, filières nouvelles, achat de matériel, innovation, travail sur la qualité, les débouchés, etc.) et un travail sur la structuration de **filières locales,** via une **implication forte des collectivités gestionnaires de l'eau potable** et une liberté laissée aux initiatives locales. La **conversion à l'agriculture biologique** (6%, expression plus forte en Littoral-PACA-Durance, Haut Rhône et Saône Doubs, avec une intervention le matin pour cette dernière), notamment au-delà des captages prioritaires, apparait ainsi comme un des leviers à mettre en œuvre aux côtés d'autres dans une approche large.

En lien avec l'élargissement géographique et en modalités d'intervention, des attentes sur les **ressources stratégiques** ont été exprimées (6%, intervention lors de la réunion des présidents de CLE). L'étude de délimitation n'est considérée que comme une première étape, le travail s'engage désormais. Les participants soulignent l'importance de la prévention sur ces territoires et souhaitent que l'agence soit présente. Ils souhaitent que les types d'intervention soutenus soient larges, dans l'esprit de ce qui est réalisé sur les captages prioritaires (animation, changement de pratiques, conversion à l'agriculture biologique, connaissance, foncier, assainissement non collectif…)

Des réflexions sur les **règles d'intervention de l'agence** et leur simplification ont émergé des contributions (10%). Dans le détail cela concerne notamment :

- des évolutions dans le soutien aux **MAEC** (3%) : ouvrir la possibilité d'un financement en top up, aller vers une meilleure cohérence entre les différentes agence de l'eau, supprimer l'aide à certaines MAEC jugées inefficaces (réduction de pesticides) ;
- élargir la **liste des investissements éligibles** sur les AAC (3%) : tout le matériel au-delà de la liste Ecophyto2, aires de lavage collectives, matériel spécialisé pour les vignes.. ;
- baser l'**éligibilité des aides aux investissements en fonction de la localisation de la parcelle** (dans une AAC) et non selon la localisation du siège de l'exploitation (1%).

Dans la même logique, les participants se sont exprimés sur l'importance d'aider à maitriser l'**usage du sol** (7%). Ils préconisent d'utiliser l'ensemble des outils fonciers, en allant au-delà de la seule acquisition par exemple, en maintenant une politique de taux d'aide élevés et en envisageant de nouveaux outils financiers ouverts par la loi biodiversité (obligation réelle environnementale, paiements pour services environnementaux par exemple). La question du dédommagement de la perte d'activité agricole en cas de surinondation est apparue en Littoral-PACA-Durance.

La **protection règlementaire** sur l'eau potable (DUP procédure et travaux) et le soutien à la **potabilisation** sont ressortis dans ce stand (8%), ainsi que dans le stand « accompagner la mutation des services d'eau et d'assainissement » (10% des post-it de ce stand). Ces sujets ont également été cités dans les échanges du matin lors de toutes les commissions géographiques, avec en particulier une expression forte des ARS du bassin. Pour ces participants, il faut donner la priorité à l'enjeu sanitaire, compte tenu du nombre de captages ne faisant pas encore l'objet d'une protection règlementaire. Les attentes portent principalement sur les aides à la **protection règlementaire** (5% des post-it du stand captages et 6% des post-it du stand eau potable et assainissement) : elles concernent un peu les aides **aux procédures DUP** mais surtout les **travaux et acquisitions** prescrits par les DUP, compte tenu des montants financiers plus importants sur ce volet. Les expressions sur les enjeux de potabilisation sont développées dans le stand « accompagner la mutation des services d'eau et d'assainissement ».

La lutte contre les produits phytosanitaires en **zones non agricole est ressortie de manière plus réduite** (4%) ; les participants n'exprimant pas de ciblage territorial particulier et rappelant l'importance de l'animation sur le sujet. L'intérêt, pour mobiliser l'ensemble des acteurs, de déployer des outils visant l'ensemble des pollutions, au-delà des pollutions agricoles, a toutefois été souligné , en particulier lors de la réunion des présidents de CLE.

Enfin, parmi les nombreux sujets exprimés de manière très minoritaire, on peut citer le soutien à la **connaissance** (3%), que ce soit par des réseaux de suivi de la qualité de la ressource et des masses d'eau, le soutien à la recherche, le partage d'expériences ou encore l'évaluation de l'efficacité de la politique.

- **« Reconquérir la qualité des captages prioritaires » : synthèse des points de convergence et de divergence entre l'expression des participants aux réunions de concertation et le projet de 11ème programme présenté.**

	Points de convergence	Points de divergence
Expression forte (en % des post-it)	Soutien à l'animation Approche transverse mobilisant l'ensemble des leviers possibles	Ciblage sur les captages prioritaires : revoir la liste des captages prioritaires, aller au-delà (sans vraiment de territoire identifié) Arrêt des aides à la protection règlementaire
Expression plus faible (en % des post-it)	Mobilisation des outils fonciers Actions de protection des ressources stratégiques	Arrêt des aides ZNA hors captages prioritaires

Stand "Reconquérir la qualité des captages prioritaires" - Principaux sujets des post it par commission géographique (en % des post-it du stand de chaque com géo)

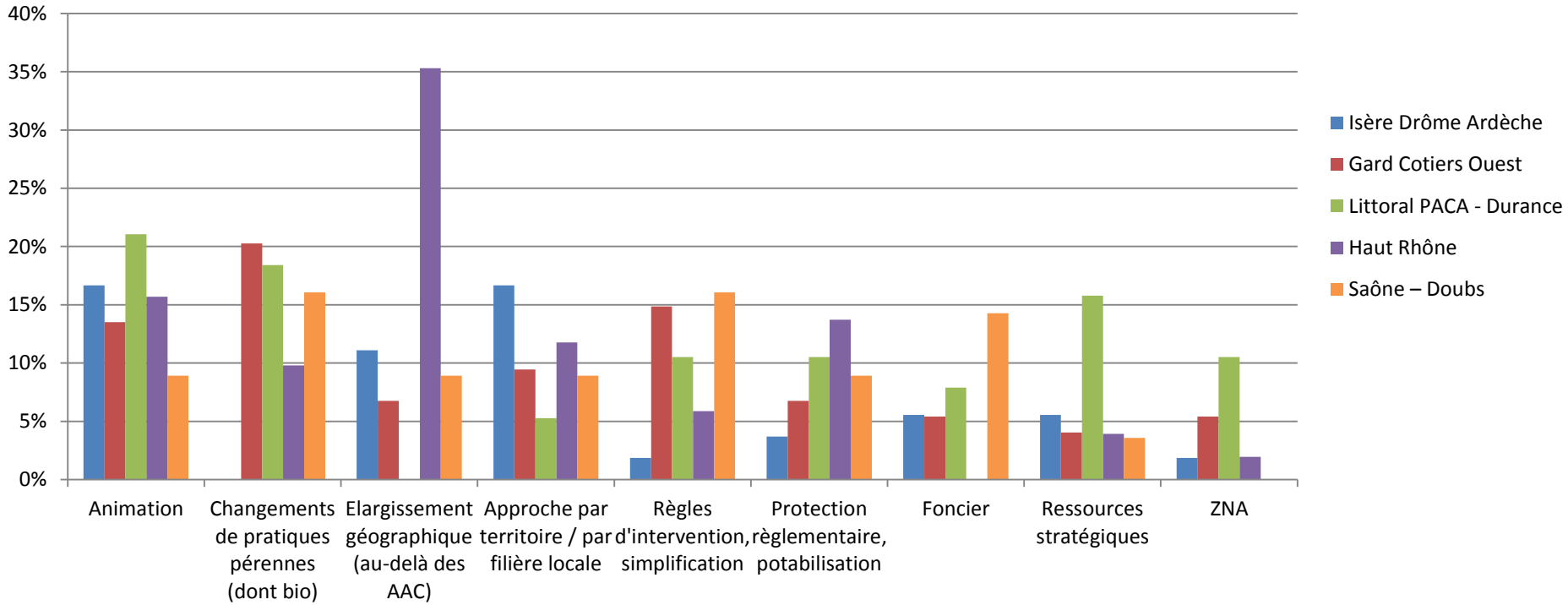

2.2. Stand « Equilibrer ressource en eau et usages » :

Les sujets abordés dans les post-it se répartissent en 3 groupes, avec deux sujets (économies d'eau, substitution) qui se détachent nettement, au-delà de 20% des post-it du stand, 3 sujets aux alentours de 10% (animation, connaissance partage de la ressource) et le reste des sujets en deçà de 5%.

Stand "Equilibrer ressource en eau et usages" - Principaux sujets des post it (en % des post-it du stand sur les 5 com géo)

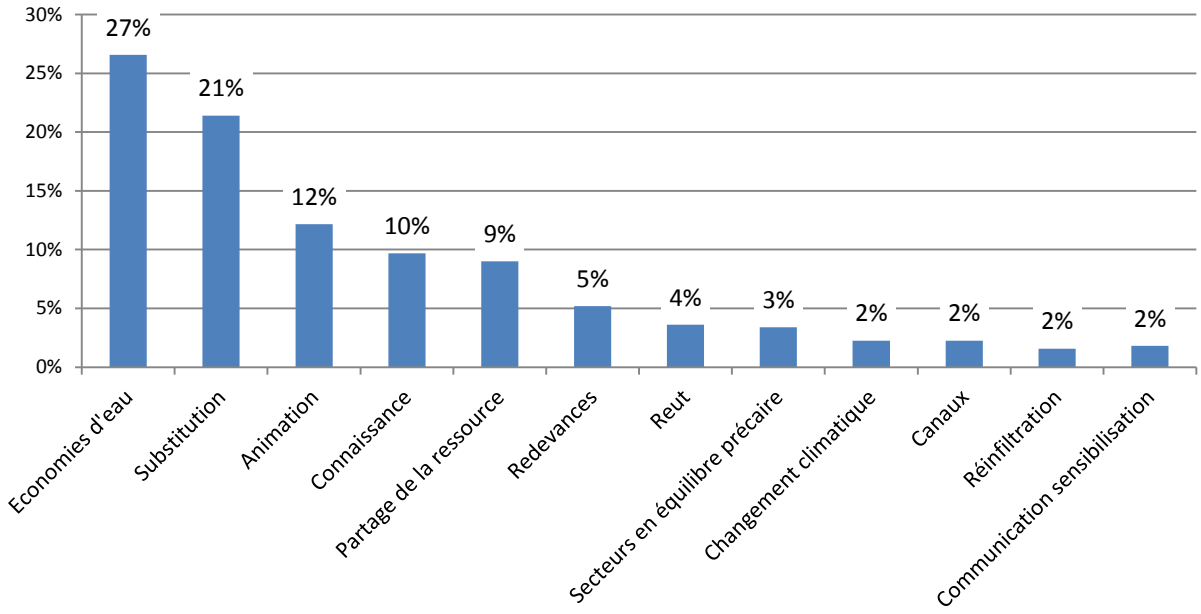

Les avis sont globalement **en phase avec les priorités du programme** et de la politique de gestion quantitative.

Le choix de **se concentrer sur les zones prioritaires du SDAGE est très peu remis en cause**, seulement sur des territoires mal ou non entièrement couverts. Il est ainsi parfois demandé d'intervenir hors des zones prioritaires, avec **une entrée adaptation au changement climatique** (2% des post-it du stand), cohérente avec les priorités du programme. Ont également été cités, en particulier lors de la commission géographique Isère-Drôme-Ardèche, les territoires de **montagne** (2%), avec un enjeu de conciliation des usages en période d'étiage hivernal sur des secteurs jugés non prioritaires, ou les territoire de **SAGE** regroupant zones prioritaires et non prioritaires.
Lors de la commission géographique **Littoral-PACA-Durance**, l'importance de maintenir un soutien aux **territoires en équilibre précaire** soutenus par des transferts (notamment Durance, Crau, Verdon, Arc) a été exprimée fortement (12% des post-it du stand gestion de la ressource de cette commission géographique), dans l'idée d'anticiper, d'intervenir en préventif avant que la situation ne se dégrade.
En Corse, un travail préalable est nécessaire pour identifier les zones prioritaires sans attendre la révision du SDAGE fin 2021. Ce travail devra s'appuyer sur le diagnostic de vulnérabilité actuelle des territoires réalisé dans le cadre du projet de plan de bassin d'adaptation au changement climatique.

Les acteurs sont **focalisés sur l'action,** dans le cadre de la **mise en œuvre des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE)**. Le partage de la ressource, grâce à l'**élaboration des PGRE, de la concertation est ainsi apparu plus en retrait** dans les priorités (9%), avec une expression toutefois un peu plus forte dans les commissions géographiques Isère-Drôme-Ardèche et Haut-Rhône.

Les économies d'eau apparaissent au premier rang des priorités (27%), et ce, quelle que soit la commission géographique. Si les acteurs reconnaissent que tous doivent contribuer à l'effort, ce sont les économies d'eau dans le monde **agricole** (13%) qui sont d'abord mises en avant. Elles doivent passer par un soutien aux changements de pratiques agricoles (5%) : R&D, filières agricoles économes en eau, notamment en lien avec l'enjeu d'adaptation au changement climatique, ainsi que par des évolutions dans les pratiques d'irrigation en elle-même (2%) : modernisation des outils, des canaux, passage à l'irrigation non gravitaire là où cela est possible, monitoring et pilotage de l'irrigation. Sur ce sujet, un point de vigilance a été exprimé sur la question des **canaux d'irrigation gravitaire** lors de la commission géographique Littoral-Durance-PACA, que ce soit lors des échanges du matin ou dans less post-it (7% des post-it du stand gestion de la ressource de cette commission géographique). Pour les participants, il s'agit de systèmes intéressants à conserver sur certains secteurs au regard des aménités qu'ils offrent (paysagère, recharge de nappe…). Si des solutions existent pour les moderniser (régulation, réparations, renouvellement), il faut s'interroger sur la pertinence de systématiquement recourir au non gravitaire plutôt qu'au gravitaire (impact négatif vis-à-vis des aménités précédemment citées).
L'usage **AEP** est cité comme deuxième source d'économies d'eau (10%), à l'exception de la commission géographique Haut-Rhône où il est cité en premier. Les participants identifient un chantier encore important à mener sur les performances des réseaux de distribution.
Les économies d'eau dans l'industrie sont citées de manière assez marginale (2%), de même que les économies d'eau des particuliers (systèmes hydro-économes).

La substitution est identifiée comme la seconde priorité (21%) en matière de gestion quantitative. Ce sont d'abord **les retenues** qui sont mises en avant (10%). **Deux visions s'opposent** : des retenues **uniquement pour la substitution** (point de vue des collectivités et associations, majoritaire : 6%), sans développement, et des retenues qui soient économiquement acceptables et permettent le **développement de nouveaux usages** (point de vue des usagers économiques, 2%). Dans ce deuxième cas, les contributions ne sont pas explicites sur le périmètre sur lequel l'aide de l'agence est attendue (uniquement le volume substitué ou les volumes nécessaires à la substitution et au développement).
Les opérations de **transfert** sont citées un peu moins fréquemment (7%). On note sur ce point des différences géographiques dans les types d'infrastructures citées. Dans le Sud du bassin (Littoral-PACA-Durance et Gard-Côtiers-Ouest), ce sont plutôt des infrastructures multi-usages alors que dans le Nord (Saône Doubs et Haut-Rhône), ce sont plutôt les interconnexions AEP, avec un objectif davantage de sécurisation de la ressource que de substitution.
Quelques contributions (2%) soulignent la nécessité d'avoir une approche globale combinant économies et substitution afin d'éviter un risque de fuite en avant que peut constituer la substitution comme seule solution mise en œuvre. L'importance d'intégrer des analyses économiques dans les études des projets de substitution a ponctuellement été citée.

La réutilisation des eaux usées a été peu citée (4%) parmi les priorités, certaines contributions mettant en avant son intérêt pour de nouveaux usages. La recharge de nappe (réinfiltration) (2%) et la désalinisation (<1%) ont été citées de manière marginale.

Les participants soulignent le **rôle crucial de l'animation** (12%) dans la mise en œuvre de la politique. Elle permet au territoire d'avoir une vision globale, de mettre en œuvre et de coordonner les actions des PGRE. Elle favorise l'émergence des projets : c'est un gage d'efficacité. Elle permet aussi de sensibiliser les usagers sur la question de la ressource, notamment via des démarches participatives identifiées comme levier des changements de comportements. Le soutien à l'animation est attendu pour aller au-delà de l'élaboration du PGRE, pour accompagner la mise en œuvre et le suivi du PGRE avec un enjeu à évaluer l'atteinte des objectifs. **La présence locale et l'appui technique de l'agence de l'eau** sont perçus comme un apport important pour l'animation.

Complémentaire de l'animation, le soutien à la **communication et sensibilisation** a parfois été cité (2%), avec notamment un enjeu sur le changement climatique.

Des enjeux en matière de **connaissance** sont identifiés par une partie des participants, que ce soit dans les post-it (10%) que lors des échanges du matin (Isère-Drôme-Ardèche). Ils concernent plusieurs volets : ressources et fonctionnement des milieux, lien quantité / qualité, inventaire des prélèvements et des pressions, réseaux de suivi pour évaluer l'effet des actions et le retour à l'équilibre.

Enfin, l**es évolutions de la redevance irrigation ont fait l'objet de réactions peu fréquentes** (5% des post-it du stand) **mais très partagées et localisées**, principalement en Gard-Côtiers-Ouest et Littoral-PACA-Durance (concernées par l'irrigation gravitaire visée par la hausse de redevance proposée). D'un côté, une partie des contributions vient en **défense des évolutions proposées** (3% des post-it du stand sur les 5 commissions géographiques, l'ensemble des post-it sur le sujet en Isère-Drôme-Ardèche, Haut-Rhône et Saône Doubs et la majorité des post-it sur le sujet en Gard-Côtiers-Ouest sont en faveur des évolutions), voire demande d'aller plus loin dans la contribution des usagers agricoles aux redevances, compte tenu du poids faible de la contribution actuelle, des aides dont ils bénéficient et de leur poids dans les prélèvements. La baisse des taux de la redevance irrigation non gravitaire est parfois perçue comme un contre-signal. De l'autre côté, s'est exprimée **une opposition à la hausse de la redevance irrigation gravitaire**, forte dans les commissions géographiques du Sud, en Littoral-PACA-Durance (totalité des post-it sur le sujet) et en Gard Côtiers Ouest, (une minorité des post-it sur le sujet mais deux interventions dans les échanges du matin), et représentant au total 2% des post-it du stand pour les 5 commissions géographiques. En effet, cette hausse est considérée comme un facteur important de déstabilisation des ASA, déjà en difficulté, et les participants considèrent que son mode de calcul ne prend pas en compte le retour au milieu naturel et le soutien à l'alimentation des nappes qu'offre ce mode d'irrigation.

- **« Equilibrer ressource en eau et usages » : synthèse des points de convergence et de divergence entre l'expression des participants aux réunions de concertation et le projet de 11ème programme présenté.**

	Points de convergence	Points de débat	Points de divergence
Expression forte (en % des post-it)	Soutien combiné aux économies d'eau et à la substitution Soutien à l'animation Soutien à la connaissance et au suivi des milieux Cadrage des actions par le PGRE		
Expression plus faible ou spécifique au sud du bassin	Elargissement aux secteurs en équilibre précaire, notamment soutenus par des transferts d'eau	Evolutions de redevances	Prises en compte des spécificités territoriales : montagne, canaux, SAGE

Stand "Equilibrer ressource en eau et usages" - Principaux sujets des post it par commission géographique (en % des post-it du stand de chaque com géo)

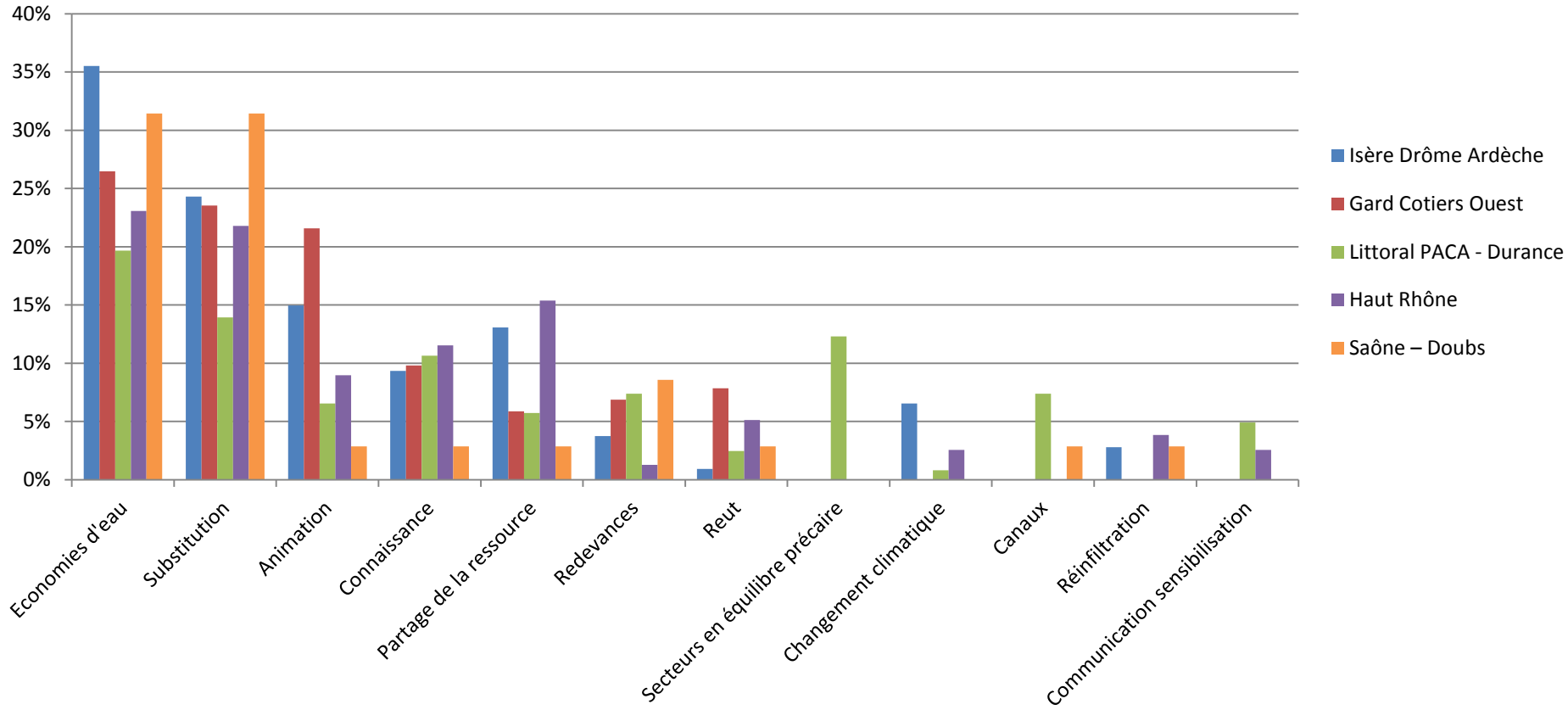

2.3. Stand « accompagner la mutation des services d'eau et d'assainissement » :

La répartition des post-it montre que deux sujets ressortent particulièrement (aux alentours de 20% des post-it du stand) : la gestion durable des services et les réseaux d'assainissement. Le niveau de citation des autres sujets est moindre : 4 sujets entre 8% et 13%, le reste aux alentours de 5% ou en-deçà.

Stand "Accompagner la mutation des services d'eau et d'assainissement" - Principaux sujets des post it (en % des post-it du stand sur les 5 com géo)

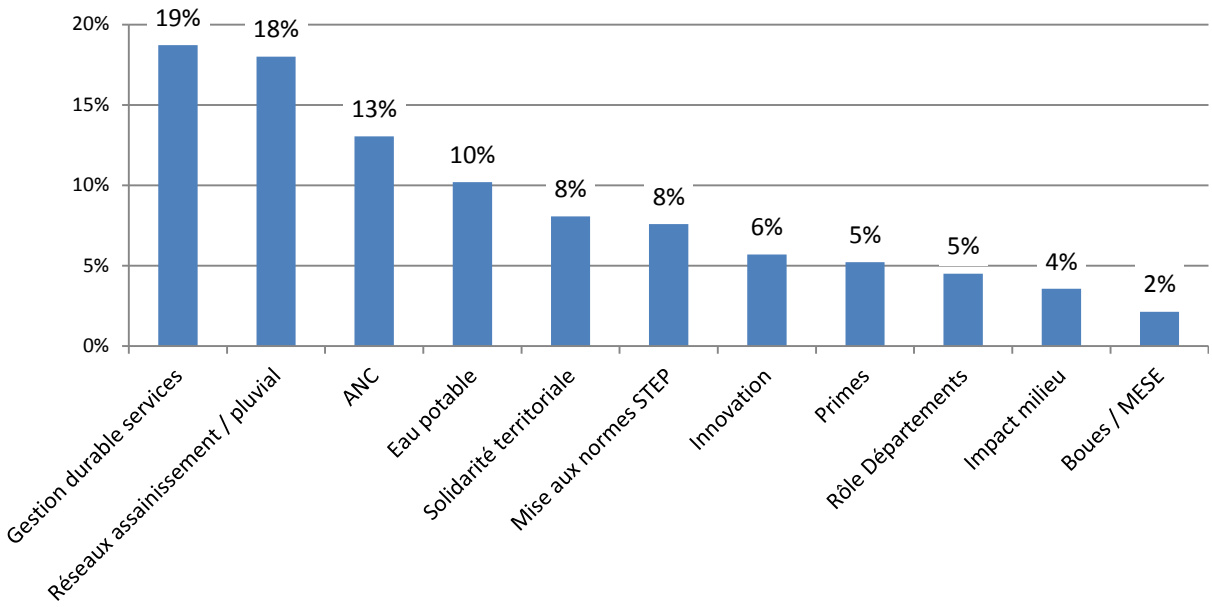

Les avis sont partagés quant aux priorités du domaine de l'eau potable et de l'assainissement, avec à la fois un soutien à certaines priorités du 11ème programme et une opposition aux renoncements proposés.

Tout d'abord, les contributions ont confirmé de manière forte que la **gestion durable est une priorité** pour les acteurs locaux (19% des post-it du stand). C'est principalement sur l'accompagnement à la mise en œuvre de la loi Notre que l'agence est attendue (13%). Les attentes concernent les **transferts de compétences**, la **structuration** et la **montée en compétence** des EPCI : mode de gestion, prix de l'eau (maîtrise et convergence des prix, tarification incitative), connaissance (schémas directeur, SISPEA), gestion patrimoniale, outils… L'appel à projets « gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau » lancé par l'agence de l'eau est cité à plusieurs reprises comme une bonne initiative à reproduire. Les attentes vont au-delà des enjeux de structuration et une partie des contributions souhaite que l'agence accompagne la **gestion des ouvrages** (3%) dont les structures ont nouvellement la responsabilité : nouveaux ouvrages, regroupement ou abandon d'ouvrages, réhabilitation, renouvellement.

Ensuite **l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement a été fortement citée** (18%), en particulier lors de la commission géographique Haut-Rhône (35% des post-it du stand eau potable et assainissement de cette commission géographique). La **gestion du temps de pluie** est bien identifiée comme un chantier majeur. Les contributions ont été majoritairement orientées sur l'amélioration du fonctionnement des réseaux par temps de pluie (10%) : déconnexion des eaux pluviales, bassins de rétention… Les techniques alternatives (désimperméabilisation des sols, infiltration) ont été un peu moins citées (4%). Dans une moindre mesure ont également été cités la mise aux normes des réseaux de manière générale (3%), notamment la réduction des eaux claires parasites hors temps de pluie. Enfin, lors de la commission géographique Haut-Rhône, la question de la prise en compte des spécificités des territoires de montagne a été posée vis-à-vis des modalités de soutien (surcoût, éligibilité accrue).

Le **soutien à l'innovation est apparu plus en retrait** dans les priorités (6%), avec de grosses différences entre les territoires : cité de manière assez forte en Littoral-PACA-Durance (10% des post-it du stand eau potable et assainissement de cette commission géographique, principalement par de gros EPCI), non cité lors de la commission géographique Saône-Doubs. La station du futur et la réutilisation des eaux usées ont été les principaux types d'action cités.

A l'inverse du soutien à ces priorités, une expression assez forte, en particulier lors des échanges du matin, est apparue sur le **maintien des financements menacés**.

Les participants se sont d'abord exprimés sur le souhait du maintien d'une aide à **l'assainissement non collectif**, de manière forte lors des échanges du matin (expression dans 4 commissions géographiques sur 5, jusqu'à 3 interventions par séance), lors de la réunion des présidents de CLE (2 interventions) et dans les post-it (13% des post-it du stand). L'expression a été particulièrement forte dans la commission géographique Saône-Doubs (22% des post-it du stand eau potable et assainissement de cette commission géographique, 3 interventions le matin). A contrario, aucune expression n'a eu lieu sur le sujet dans la commission géographique Gard-Côtiers-Ouest (ni le matin ni dans les post-it). Les participants mettent en avant le risque, qu'en arrêtant les aides à l'ANC, les collectivités privilégient le « tout-tuyau » alors que cela n'est pas pertinent techniquement et économiquement et qu'il convient d'assurer une cohérence avec les conclusions des schémas d'assainissement. Une partie des contributions (6%) préconise de cibler l'aide à l'ANC sur des secteurs prioritaires. Sont cités les ZRR dans le cadre du rattrapage structurel (notamment en Corse), les captages prioritaires dans une approche globale de la pollution, les zones de sauvegarde des ressources stratégiques, les têtes de bassin versant, les zones à enjeu sanitaire et environnemental définis par les SAGE ou encore les zones de montagne.

Le thème de **l'eau potable** est ressorti de manière assez notable (10% des post-it du stand eau potable et assainissement et 8% des post-it du stand captages prioritaires), notamment en Isère-Drôme-Ardèche. Les attentes relatives à la protection règlementaire des captages, majoritaires, ont été développées dans la partie captages prioritaires. Dans une moindre mesure des attentes sur les aides à la **potabilisation** ont été exprimées (3% des post-it du stand eau potable et assainissement et 3% des post-it du stand captages), par des participants considèrant que l'enjeu microbiologique est aussi important que l'enjeu pesticides vis-à-vis des captages et qu'il reste une part importante de captages avec une eau distribuée non conforme.

Des remarques sur le dispositif de **solidarité territoriale** ont été exprimées dans une certaine mesure (8% des post-it, et expression dans 3 commissions géographiques le matin). De grosses différences territoriales sont notées sur le sujet : l'expression a été particulièrement forte en Gard-Côtiers-Ouest (20% des post-it du stand eau potable et assainissement de cette commission géographique), très restreinte en Haut-Rhône et Saône-Doubs (2% des post-it du stand eau potable et assainissement de cette commission géographique, pas d'expression le matin). Les participants souhaitent que le dispositif mis en place ait une approche large sur plusieurs plans. D'abord, **le ciblage géographique proposé (ZRR) est considéré comme trop restrictif**, ne prenant notamment pas assez en compte les enjeux eau. Les participants estiment que ce seront donc désormais aux EPCI d'assurer la solidarité au sein de leur territoire. Il est demandé d'élargir le zonage, sans que des territoires précis soient vraiment cités. En Corse, a été citée la contractualisation de projets de territoire à l'échelle des EPCI comme outil important pour mutualiser les investissements nécessaires à l'adaptation au changement climatique.
Ensuite, il est attendu que les travaux éligibles au titre de la solidarité territoriale soient larges, notamment l'extension des réseaux, les travaux sur les STEP, et que les modalités d'intervention soient souples (déplafonnement).

Les avis sur les actions éligibles sur les **STEP** sont partagés. Une partie des participants souhaite que l'entrée mise en conformité soit conservée (8%, de manière plus forte en Haut-Rhône et Saône Doubs notamment le matin, non exprimé en Gard Côtiers Ouest), et ce, sur l'ensemble des territoires. Ils mettent en avant le risque d'un arrêt des programmes d'actions engagés ou à venir en cas de réduction des aides. D'autres rejoignent la proposition d'action prioritaire sur les zones à enjeu milieu (4%) mais expriment un souhait d'éligibilité large en termes de type d'action. Ils citent notamment le soutien à l'augmentation de la capacité des STEP correspondant à l'accroissement démographique.

L'expression sur la réduction de l'enveloppe des primes pour épuration reste assez limitée dans les stands (5% des post it du stand), mais a été plus forte le matin (3 commissions géographiques sur 5). On note toutefois d'importantes **différences géographiques** : expression plus forte dans les post-it en Littoral-PACA-Durance (10% des post-it du stand eau potable et assainissement de cette commission géographique), plusieurs interventions le matin en Gard-Côtiers-Ouest, expression très faible en Isère-Drôme-Ardèche (2% des post-it du stand eau potable et assainissement de cette commission géographique). Cette réduction de l'enveloppe est contestée car il est considéré que la réduction des primes entrainera une hausse importante du prix de l'eau, que c'est un outil incitatif et efficace pour maintenir le respect de la réglementation. L'expression est assez partagée entre ceux qui souhaitent un maintien des primes pour les petites stations (notamment en Corse) ou pour les grosses. Ces derniers mettent notamment en avant que, compte tenu de l'ensemble des propositions sur l'eau potable et l'assainissement, l'équilibre entre rural et urbain au sein du projet de 11ème programme n'est pas assuré et que les grosses collectivités sont les perdantes du projet présenté. Ils formulent certaines propositions : maintenir les primes pour les grosses collectivités ou diminuer les primes en les compensant par des aides, revoir le mode de calcul de la prime pour qu'il soit plus représentatif du principe pollueur-payeur, supprimer les primes mais revoir le calcul de la redevance pollution domestique en la basant sur la pollution rejetée et non sur celle collectée.

Des départements ont réaffirmé leur souhait d'avoir un rôle important dans le dispositif de solidarité territoriale et de maintenir un partenariat avec l'agence de l'eau (5%). Ce thème est ressorti de manière plus forte en Gard-Côtiers-Ouest, notamment dans les échanges du matin Cela concerne en priorité le maintien d'un appui sur l'a**ssistance technique** : financement des SAT, aide à la mise en place d'agences départementales d'assistance technique. Il est rappelé l'apport des SAT en matière de connaissance du fonctionnement des ouvrages et d'appui technique aux collectivités. Des demandes de révision des critères d'éligibilité à l'assistance technique ont parfois été formulées. De manière très ponctuelle a été exprimé le souhait d'un maintien du rôle de mandataires des départements pour les aides aux zones rurales.

Enfin de manière très marginale, des expressions ont été formulées sur les boues et les MESE (2%), en accord avec la proposition de maintien des aides à ces domaines.

- **« Accompagner la mutation des services d'eau et d'assainissement » : synthèse des points de convergence et de divergence entre l'expression des participants aux réunions de concertation et le projet de 11ème programme présenté.**

	Points de convergence	Points de débat	Points de divergence
Expression forte (en % des post-it)	Gestion durable des services Amélioration des réseaux d'assainissement et gestion du pluvial		Arrêt des aides à l'ANC Arrêt des aides à la potabilisation Projet déséquilibré pour les grosses collectivités : cumul baisse aides et primes
Expression plus faible (en % des post-it)	Soutien à l'innovation dans les systèmes d'assainissement Maintien du rôle des départements Soutien à la gestion des boues / MESE	Modalités des primes (favorables aux petites ou aux grosses collectivités)	Ciblage de la solidarité territoriale sur les ZRR trop restrictif Arrêt des aides aux mises aux normes des STEP

Stand "Accompagner la mutation des services d'eau et d'assainissement" - Principaux sujets des post-it par commission géographique (en % des post-it du stand de chaque com géo)

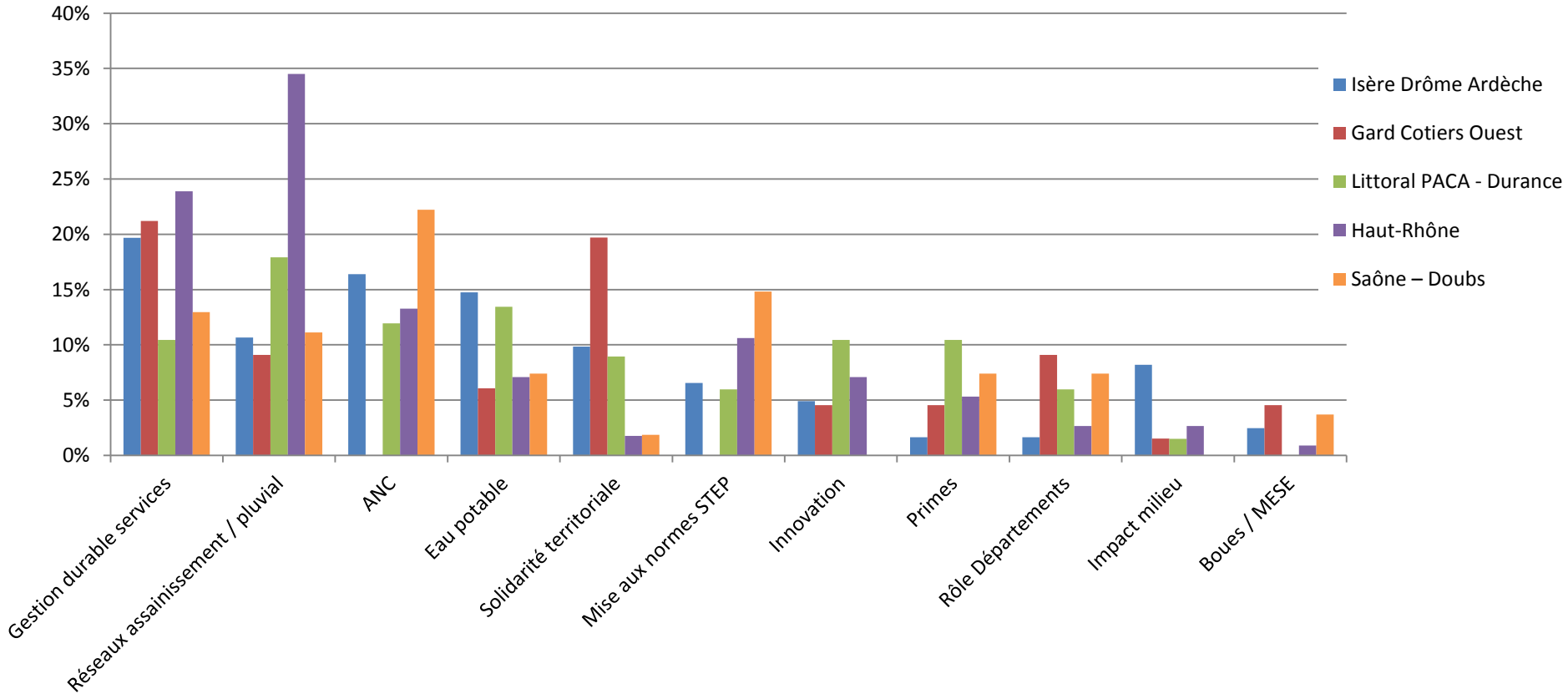

2.4.Stand « restaurer les rivières et les zones humides dégradées » :

La répartition des thèmes dans les post-it est assez homogène : aucun thème ne dépasse 15%, 5 thèmes entre 11% et 14% et 4 thèmes entre 7% et 9%.

Stand "Restaurer les rivières et les zones humides dégradées" - Principaux sujets des post it (en % des post-it du stand sur les 5 com géo)

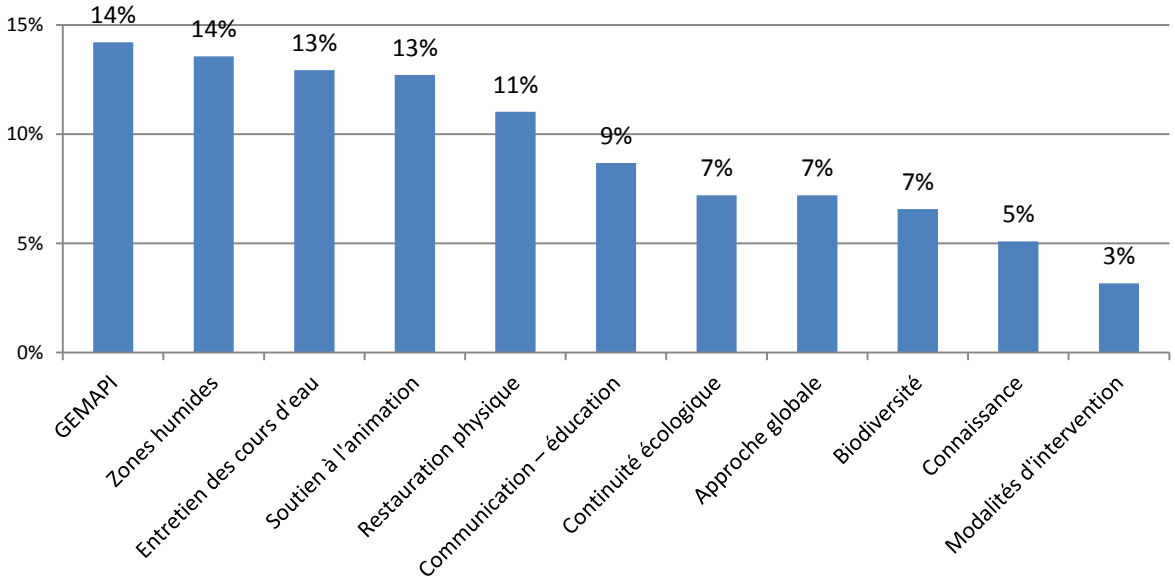

L'expression forte dans les post-it (1er stand en nombre de post-it) et le contenu des messages développés ci-après, montrent que, pour la grande majorité des participants, la politique milieux et biodiversité est une politique prioritaire sur laquelle il faut maintenir un niveau d'investissement conséquent. Toutefois quelques expressions ont eu lieu, notamment le matin (Gard Côtiers Ouest), en faveur d'un recentrage du programme sur le petit cycle au détriment du grand cycle, compte tenu des investissements à faire sur le petit cycle et de la nécessité d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la loi NOTRE.

Les participants n'ont pas une approche cloisonnée sur chaque enjeu (morphologie, continuité, zones humides…) mais raisonnent de manière globale sur les milieux aquatiques. 7% des post-it du stand expriment ainsi la nécessité d'avoir **une approche globale sur la question des milieux aquatiques** et font le lien entre continuité, restauration physique, zones humides, prévention des inondations, gestion quantitative, dans une approche de bassin versant. Par exemple, si la restauration physique en tant que telle n'apparait qu'en cinquième position (11% des post-it du stand, expression forte en Haut Rhône et Saône – Doubs, très faible en Isère-Drôme-Ardèche et Gard-Côtiers-Ouest), la priorité qui lui est donnée s'exprime également au sein de l'item GEMAPI (14%, particulièrement ressorti en Isère-Drôme-Ardèche, beaucoup moins en Gard-Côtiers-Ouest) puisque pour les participants, les enjeux gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sont intimement liés.

Dans le détail :

- Sur la GEMAPI (14%) : est d'abord attendu un soutien à la **structuration des territoires** et à l'accompagnement à la mise en place de la compétence, en réaffirmant la nécessité de **maintenir l'approche par bassin versant** (7%, exprimé le matin en Haut-Rhône et Saône-Doubs). Pour ce faire, plusieurs points de vue s'expriment, sans qu'aucun ne se détache vraiment : faire en sorte que la compétence GEMAPI soit exclusivement gérée à l'échelle BV en incitant la réalisation des travaux par les structures de BV (vision syndicats, EPTB), conditionner les aides aux EPCI à l'existence d'un structure de gestion ou d'un espace de concertation avec une vision globale BV (SAGE, contrat rivière ou autre) (vision EPCI). Lors de la réunion des présidents de CLE, 2 interventions ont mis en avant l'intérêt du niveau départemental pour assurer la solidarité et l'équité territoriale que ne permet pas la compétence à l'échelle de l'EPCI.
  Ensuite, est attendu le soutien à des approches globales GEMA et PI (4%) et au développement de **projets intégrés**, que ce soit en études ou en travaux.

- Sur la restauration physique (11%), le maintien des aides, à un taux incitatif, est attendu en raison du **rôle essentiel de ces opérations dans l'atteinte du bon état** (6%). Le soutien aux opérations de rétablissement de **l'espace de bon fonctionnement** a également été exprimé dans certaines commissions géographiques (2%, Littoral PACA – Durance, Haut Rhône, Saône – Doubs). La prise en compte des enjeux agricoles dans les opérations de restauration physique a également été ponctuellement citée (1%) : limiter les impacts des projets sur l'activité agricole, financer les investissements non productif, aider à l'acquisition et à la gestion du foncier.

- Sur **les zones humides** (14%, fort en Haut-Rhône et Saône Doubs, faible en Isère Drôme-Ardèche), les participants insistent sur leur **préservation**, que ce soit pare la mise en place de **plans de gestion stratégique** ou la mobilisation des différents outils **fonciers.** Ils mettent en avant également le besoin d'accompagnement des travaux de **restauration de leurs fonctionnalités** (ex : rôle d'éponge et de soutien d'étiage), notamment compte tenu de leur intérêt pour l'adaptation au changement climatique. Selon les territoires, des problématiques particulières concernant les zones humides ont également été exprimées (zones humides d'altitude, lagunes / zones humides littorales, rôle des canaux dans le soutien au bon fonctionnement des zones humides).

- **Sur la continuité écologique** (7%), c'est surtout l'importance du maintien du taux d'aide incitatif du 10ème programme qui a été mise en avant. La priorité donnée au PDM et aux ouvrages en liste 2 n'est pas remise en cause.

L'élargissement des interventions à **la biodiversité hors milieux aquatiques a suscité le débat**, L'expression des post-it (7%) relève une majorité des contributions en faveur de cette politique (3%) par rapport aux contributions remettant en cause l'intérêt d'avoir une enveloppe dédiée, compte tenu de la hausse de la contribution aux opérateurs de la biodiversité (1% des post-it, expression le matin en Gard-Côtiers-Ouest, Haut-Rhône et Saône-Doubs). Pour les défenseurs de la politique, biodiversité et eau vont de pair et il faut éviter le repli sur soi. Ce nouveau champ d'intervention soulève des questions relatives à la mise en place d'une nouvelle politique (compétences, partenariats, structuration des acteurs, connaissances, création d'une redevance biodiversité).
Une expression conséquente a eu lieu sur les interventions menacées ou ressenties comme telles.

Le soutien à l'**animation** sur le long terme (13%) fait partie du premier groupe des priorités exprimées par les participants, traduisant une forte crainte d'un arrêt des aides sur ce sujet. Pour les participants, l'animation est la garantie d'une vision globale sur le bassin versant, qu'il est nécessaire d'avoir sur le sujet des milieux aquatiques. Elle est surtout indispensable à l'émergence et à la mise en œuvre de projets de restauration physique, qui, sans elle, ne verraient pas le jour (notamment car le temps d'émergence est long). Complémentaire à l'animation, le maintien d'une présence de l'agence près du terrain a été cité à plusieurs reprises.

Une expression forte a eu lieu sur **l'entretien des cours d'eau** (13% des post-it du stand, expression dans 4 commissions géographiques le matin), quasi exclusivement pour le soutien maintien des aides (1% soutenant l'arrêt des aides). Cette expression en faveur de l'entretien a été particulièrement importante en Littoral-PACA-Durance ainsi qu'en Corse où il contribue à l'enjeu essentiel de préservation des milieux globalement en bon état. Le principal argument mis en avant en faveur de l'entretien des cours d'eau est qu'il favorise l'émergence de projets de restauration physique, qu'il s'agit d'un moteur des opérations de restauration. Il est également une porte d'entrée pour intervenir sur un territoire, pour sensibiliser les élus aux enjeux de la restauration des milieux aquatiques. Il permet de fédérer les acteurs sur le territoire, qui ont ainsi tous le sentiment de bénéficier des actions mises en œuvre. Il s'agit également d'un outil de lutte contre les plantes invasives. Des évolutions sur les objectifs du soutien ont parfois été proposées (réorienter vers une approche globale cours d'eau et zones humides, conditionner à la réalisation de travaux et limiter dans le temps).

Dans le même esprit, **la communication et la sensibilisation** sont également ressorties, mais dans une moindre mesure (9% des post-it du stand, expression forte en Gard-Côtiers Ouest et Littoral-PACA-Durance), comme des leviers indispensables pour sensibiliser les différentes parties prenantes (élus, citoyens, scolaires), montrer les enjeux pour l'action et permettre le passage à l'action. Le besoin d'argumentaires pour faire émerger les projets (milieux et biodiversité) ou la mise en œuvre de démarches participatives ont notamment été cités. L'éducation à la préservation des milieux aquatiques (EPMA) est moins ressortie en tant que telle (à noter toutefois 1 intervention le matin en Littoral-PACA-Durance et 1 intervention en réunion des présidents de CLE), les remarques portant sur l'importance du sujet et non sur les modalités de mises en œuvre présentées.

Les enjeux de **connaissance** sont aussi mis en avant (5% des post-it du stand, fort en Haut-Rhône, et une expression le matin en Saône Doubs). Sont en particulier cités les dispositifs de suivi (état des milieux, piscicoles), la quantification des gains écologiques et des services écosystémiques suite aux opérations et le soutien à la recherche.

Enfin une petite partie des participants (3%) s'est exprimée sur les **modalités d'intervention,** avec un souhait d'améliorer la clarté, d'harmoniser et de simplifier les règles. Des propositions ont notamment été exprimées pour gérer une enveloppe financière contrainte : se concentrer sur les opérations ayant le meilleur cout / efficacité (avec des renoncements basés sur ce critère) ou encore lancer des appels à projets thématiques avec des délais suffisants.

- **« Restaurer les rivières et les zones humides dégradées » : synthèse des points de convergence et de divergence entre l'expression des participants aux réunions de concertation et le projet de 11ème programme présenté.**

	Points de convergence	Points de débat	Points de divergence
Expression forte (en % des post-it)	Approche intégrée de la restauration des milieux aquatiques (GEMAPI, morpho/continuité/ZH) Soutien à la structuration par BV	Entretien : expression en faveur	
Expression plus faible (en % des post-it)	Soutien à l'EPMA	Soutien à la biodiversité hors milieux aquatiques	

Stand "Restaurer les rivières et les zones humides dégradées" - Principaux sujets des post it par commission géographique (en % des post-it du stand de chaque com géo)

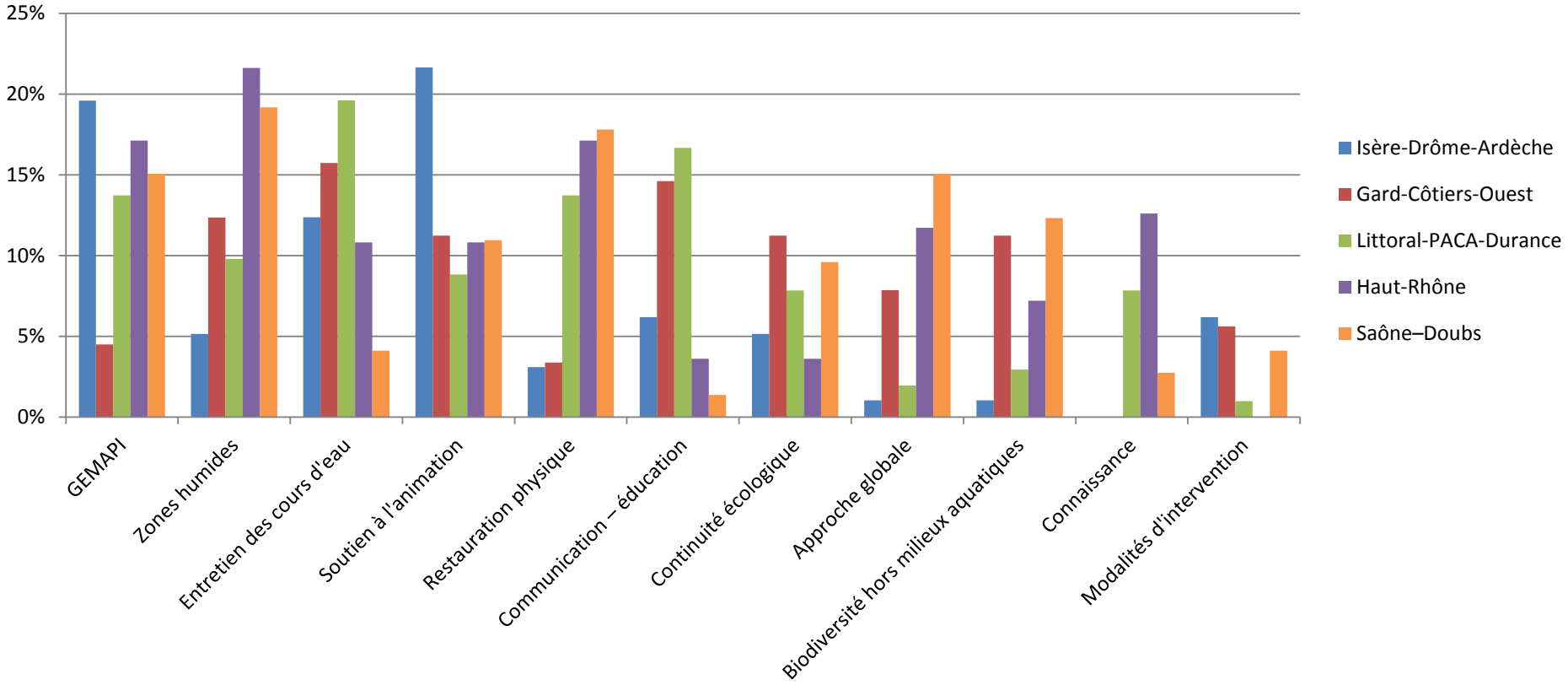

2.5. Stand « Réduire les pollutions industrielles » :

La répartition des post-it fait ressortir 2 thèmes, un de manière particulièrement forte : les opérations collectives (46% des post-it du stand) et l'autre de manière assez forte sur les micropolluants (21% des post-it du stand). Les autres thèmes ont été relativement peu évoqués (<10%).

Stand "Réduire les pollutions industrielles" - Principaux sujets des post it (en % des post-it du stand sur les 5 com géo)

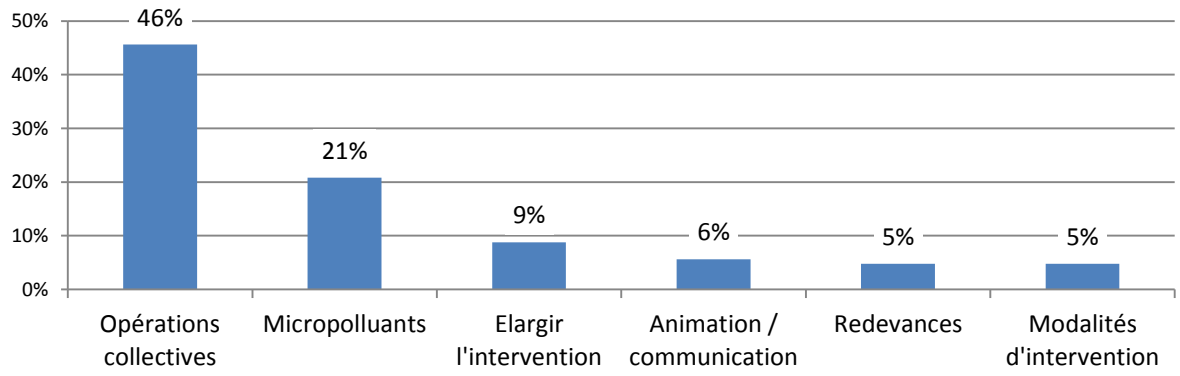

Les commissions géographiques ont vu une **participation restreinte des industriels** ; les **avis exprimés étant majoritairement issus de collectivités ou du monde associatif**. De ce fait, s'est exprimée une certaine méconnaissance du monde industriel et de ses enjeux et le besoin de **communiquer** sur le sujet (6% des post-it du stand), par exemple en valorisant davantage les démarches industrielles.

Compte tenu de leur profil, les participants se sont exprimés très fortement sur les **opérations collectives** (46%, 1er thème cité sur l'ensemble des commissions géographiques avec parfois un poids très élevé : Saône-Doubs et Haut-Rhône). Ils ont rappelé leur attachement à ce mode d'intervention, qu'ils souhaitent voir se poursuivre. C'est notamment le cas sur certains territoires (Haut-Rhône) où des opérations collectives de grande ampleur sont en cours. D'autres expriment aussi une attente sur la mise en place d'opérations collectives sur de nouveaux territoires (8%). En ce sens, ils identifient le financement de l'**animation** comme un levier important pour la réussite de ces opérations (8%).

La vision exprimée sur les opérations collectives n'est **pas centrée sur les micropolluants** mais va au-delà sur la **maitrise des pollutions dispersées quelles qu'elles soient** (12%). Dans le cet esprit, est apparue une demande d'élargir les opérations collectives à des cibles précises (petites collectivités, coopératives fromagères et viticoles). Les collectivités s'interrogent sur les modalités de mise en œuvre de ces opérations collectives (3%) : la gouvernance et les partenariats à mettre en place (chambres consulaires, représentants industriels), leur place dans ces dispositifs, l'articulation avec des périmètres plus larges (notamment les SAGE : pilotage par la CLE et lien avec les actions inscrites au SAGE).

La **réduction des émissions de substances dangereuses** est bien perçue comme une priorité (21%, particulièrement cité en Gard-Côtiers-Ouest, Isère-Drôme Ardèche et Littoral-PACA-Durance, très peu en Saône-Doubs). Les participants souhaitent d'abord **améliorer la connaissance** sur le sujet (13%), en particulier sur les sources de pollution qui arrivent dans les systèmes de traitement collectifs et dans les milieux naturels. Il faut également **partager cette connaissance** (2%), notamment en associant plus fortement les services d'eau potable, qui peuvent être impactés par la présence de ces substances.
Pour les participants, si la réduction à la source des émissions de substances dangereuses est pertinente et à encourager, par exemple en bonifiant les actions sur les procédés industriels, il est arrivé ponctuellement qu'ils estiment qu'elle n'est pas suffisante seule et que des **traitements tertiaires** sur les stations d'épuration collectives doivent être mis en place (2%). De manière limitée (2%) a été rappelée l'importance de l'action règlementaire sur le sujet (ex : révision des autorisations de rejet des sites concernés).

En écho aux demandes formulées sur les opérations collectives, une partie des participants met en avant l'intérêt **d'élargir le périmètre d'intervention de l'agence** (9%), qu'il ne soit pas uniquement centré sur les substances dangereuses mais d'avoir une approche globale de la pollution industrielle Sont ainsi cités le traitement des effluents classiques auprès de cibles particulières (coopératives), sur certains milieux (ex : montagne), ou encore l'action en anticipation sur des milieux non dégradés.

Une petite partie des avis s'est exprimée sur les **redevances** (5% des post-it et une intervention le matin en Littoral-PACA-Durance), avec des **points de vue partagés**. Certains sont d'accord pour taxer davantage les micropolluants (3%) mais avec des paramètres pertinents (redevance substances dangereuses, contrairement au paramètre AOX jugé inefficace). D'autres ont souligné l'importance de ne pas pénaliser les industriels qui n'ont pas d'impact sur les milieux aquatiques (2%), par exemple les coopératives viticoles qui n'ont pas de rejet dans le milieu naturel.
Enfin, certains thèmes ont été cités de manière très ponctuelle : IED (2%) renouvellement (2%), pollutions historiques (2%), pollutions accidentelles (2%).

- **« Réduire les pollutions industrielles » : synthèse des points de convergence et de divergence entre l'expression des participants aux réunions de concertation et le projet de 11ème programme présenté.**

	Points de convergence	Points de débat	Points de divergence
Expression forte (en % des post-it)	Opérations collectives Priorité aux micropolluants confirmée…		…mais souhait d'élargir l'intervention au-delà des micropolluants
Expression plus faible (en % des post-it)	Animation	Evolutions de redevances	Souhait d'aide au traitement tertiaire en complément de la réduction à la source

Stand "Réduire les pollutions industrielles" - Principaux sujets des post it par commission géographique (en % des post-it du stand de chaque com géo)

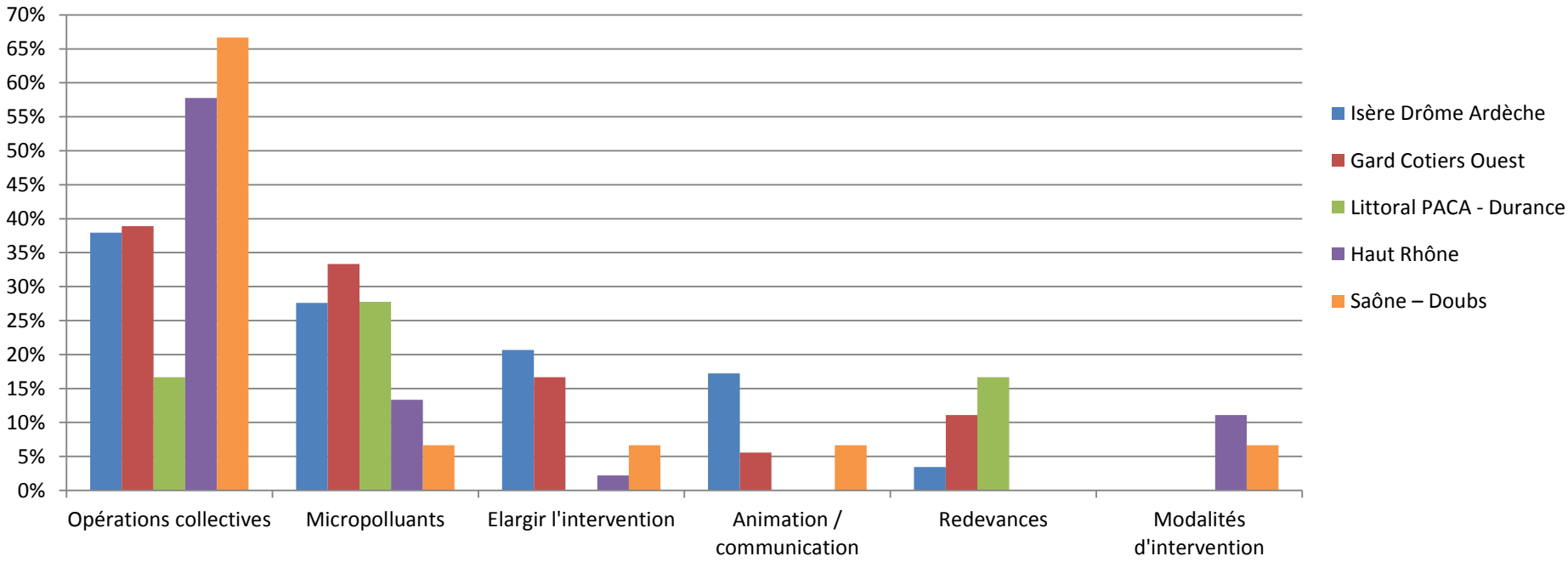

2.6. Stand « Préserver et restaurer les écosystèmes marins » :

La répartition des post-it montre qu'un sujet ressort particulièrement : les pollutions, citées dans 21% des post-it du stand. Les post-it se répartissent ensuite de manière beaucoup plus dispersée sur les autres thèmes : 5 sujets entre 8% et 13%, les autres aux alentours de 5%.

Stand "Préserver et restaurer les écosystèmes marins" - Principaux sujets des post it (en % des post-it du stand sur les 2 com géo concernées)

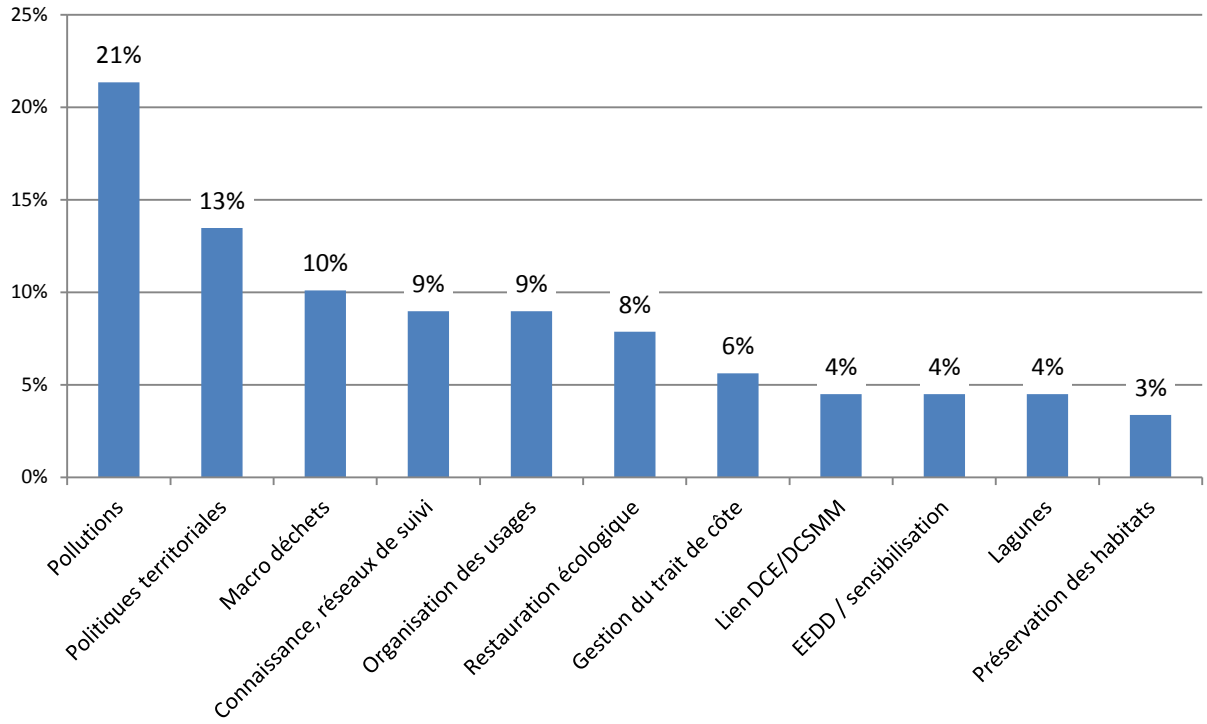

Les contributions sont bien en accord avec les priorités identifiées dans le projet de 11ème programme.

La lutte contre les pollutions sur le littoral apparaît comme la première priorité (21% des post-it du stand, particulièrement fort en Gard-Côtiers-Ouest), dans l'objectif de **réduire les flux à la mer**. Ce sont principalement les enjeux de **pollutions ponctuelles et d'assainissement** qui sont cités (15% des post-it du stand), notamment la gestion du temps de pluie. Les zones de baignade et conchylicoles ont parfois été citées comme zones à enjeu, notamment pour évaluer les flux en provenance des bassins versants.

Les pollutions portuaires et les pollutions diffuses et émergentes ont été ponctuellement citées (3% chacune). Sur ces dernières, les participants citent des projets innovants en matière de traitement des micropolluants (traitement tertiaire sur les STEP littorales) ou des actions pour limiter les ruissellements de pesticides sur le littoral (notamment herbicides).

Les participants mettent en avant un enjeu sur la **gouvernance et les politiques territoriales** (13% des post-it du stand, cité dans les 2 commissions géographiques). Il convient ainsi **d'organiser la gouvernance**, notamment la gestion de l'interface terre-mer à une échelle cohérente. Comme outils particuliers, ils citent par exemple les contrats de baie ou la création de structures de gestion du milieu marin.

L'organisation des usages est ressortie assez fortement en Littoral-PACA-Durance (15% des post-it du stand mer de cette commission géographique). Pour les participants, il faut encourager la planification spatiale des usages, développer les mouillages écologiques et définir les capacités de charge pour ne pas dégrader les milieux (cumul de pressions).En lien, **la préservation des habitats** a été citée ponctuellement (3% des post-it du stand mer sur les 2 commissions géographiques).

Les enjeux de **connaissance** ont été cités assez fréquemment (9%, principalement en Littoral-PACA-Durance). Sont principalement ressortis les réseaux de suivi (connaissance des flux de polluants, état des eaux, efficacité des actions), la R&D (impact des rejets, fonctionnement des petits fonds côtiers) et la socio-économie (services rendus).

La **restauration écologique** (8%) est également ressortie comme une solution à privilégier. Ont notamment été cités la continuité terre-mer (restauration écologique des cours d'eau côtiers, restauration des eaux de transition), la définition de secteurs pertinents pour installer les dispositifs de restauration écologique (nursery, biohuts…) ou encore les modalités de mise en œuvre de la restauration (contractualisation, cohérence avec la règlementation, financement).

Quelques demandes **d'élargissement de l'intervention de l'agence** sont apparues. C'est notamment le cas de la problématique des **macro-déchets** (10%). Les demandes concernent la réduction des apports par temps de pluie, les actions de nettoyages ou encore la sensibilisation sur le sujet.
Dans une moindre mesure la **gestion du train de côte** est ressortie (6%, principalement en Gard-Côtiers-Ouest), avec des contributions centrées sur la nécessité de développer et soutenir des techniques alternatives « douces » pour lutter contre le phénomène d'érosion.

Enfin, certains thèmes sont ressortis de manière très ponctuelle :

- lien DCE/DCSMM (4%) : incohérence des calendriers, intégration des objectifs ;
- éducation-sensibilisation (4%) de l'ensemble des publics aux enjeux de la préservation des milieux marins et aux éco-gestes ;
- spécificités des lagunes (4%) : connaissance, restauration de leur rôle tampon, continuité mer-lagunes-zones humides littorales.

- **« Préserver et restaurer les écosystèmes marins » : synthèse des points de convergence et de divergence entre l'expression des participants aux réunions de concertation et le projet de 11ème programme présenté.**

	Points de convergence	Points de divergence
Expression forte (en % des post-it)	Lutte contre les pollutions Organisation des usages Restauration écologique Politiques territoriales Connaissance	Souhait d'aide à la gestion des macro-déchets (élimination à la source, nettoyage)
Expression plus faible (en % des post-it)	Sensibilisation Restauration des lagunes	Soutien aux techniques douces de gestion du trait de côte Souhait d'aide au traitement tertiaire sur les STEP littorales
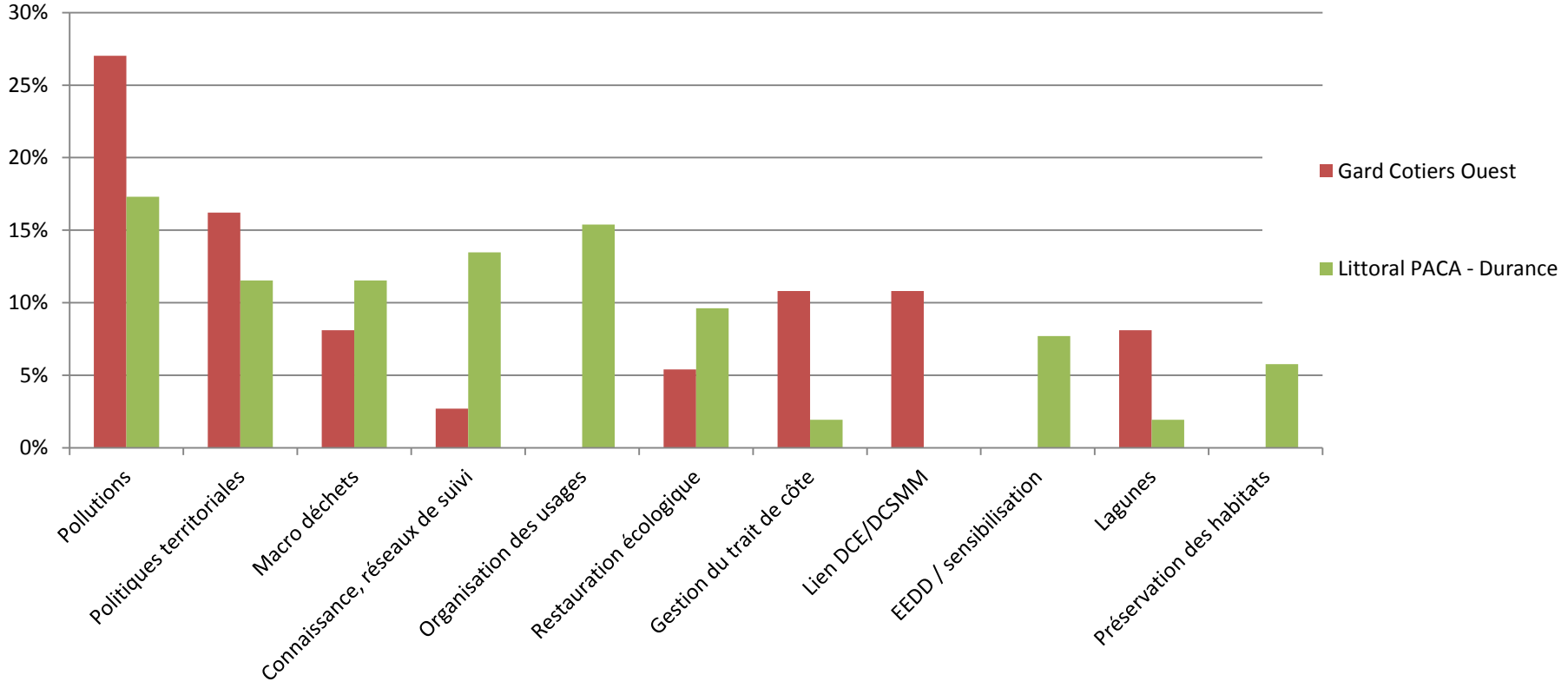
Stand "Préserver et restaurer les écosystèmes marins" - Principaux sujets des post it par commission géographique (en % des post-it du stand de chaque com géo)